

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021
COMMEMORATION DU 300ÈME ANNIVERSAIRE
CHAPELLE NOTRE DAME DE PITIÉ



EN 1973

VŒU DE LA PESTE
1^{ER} SEPTEMBRE 1721 A NOVÈS

Le site du Puech a servi de refuge lors des deux dernières épidémies de peste qui ont frappé Noves.

En 1629 - 1630, c'est ici que les malades sont envoyés pour les éloigner du village et essayer de stopper l'épidémie. C'est à l'issue de cette épidémie que la chapelle Notre Dame de Pitié est construite et que les frères Observantins s'installent.

Le 16 août 1721, Noves est frappé à nouveau par la peste. Le village est évacué et les habitants répartis entre le Puech pour les quarantenaies et le quartier de la Rodde pour les malades.

Le 1er septembre 1721, 90 Novais sur 1228 habitants sont décédés. Le Bureau de Santé met alors le village sous la protection de Saint-Roch et Saint-Sébastien. Il décide de faire construire dès que possible une chapelle en leur honneur sur le côté Est de la chapelle existante.

Ils partent en procession tête et pieds nus, la corde au cou jusqu'à l'oratoire sur le chemin de la chapelle pour demander la fin de l'épidémie. Le 26 septembre a lieu le dernier décès dû à la peste.

Depuis 300 ans, le Vœu de la peste est toujours commémoré à Noves.

Bénédicte Soumille



Entrée De toi, Seigneur, nous attendons la vie,
Que ma bouche chante ta louange !
Tu es pour nous un rempart, un appui, **que ma bouche ...**
La joie du cœur vient de toi ô Seigneur, **que ma bouche ...**
Notre confiance est en ton Nom très saint, **que ma bouche ...**

**Sois loué, Seigneur, pour ta grandeur,
Sois loué pour tous tes bienfaits,
Gloire à toi, Seigneur, tu es vainqueur,
Ton amour inonde nos cœurs,
Que ma bouche chante ta louange !**

Seigneur, tu as éclairé notre nuit, **que ma bouche ...**
Tu es lumière et clarté sur nos pas, **que ma bouche ...**
Tu affermis nos mains pour le combat, **que ma bouche ...**
Seigneur, tu nous fortifies dans la foi, **que ma bouche ...**
Tu viens sauver tes enfants égarés, **que ma bouche ...**
Qui dans leur cœur espèrent en ton amour, **que ma bouche ...**
Dans leur angoisse, ils ont crié vers toi, **que ma bouche ...**
Seigneur, tu entends le son de leur voix, **que ma bouche ...**

Ouverture par Monseigneur Christophe Dufour, évêque d'Aix-en-Provence et Arles

Preparacioun penitencionalo

Segnour Jèsu, que lou Paire a manda pèr gari li cor repentous.
Pieta pèr nous-autre ! **Pieta pèr nous-autre !**
O Crist, vengu dins lou mounde appela tóuti li pecadou
Pieta pèr nous-autre ! **Pieta pèr nous-autre !**
Segnour, asseta à la drecho dóu paire ounte te cargues de nous apara,
Pieta pèr nous-autre ! **Pieta pèr nous-autre !**

Gloria : Gloria, Gloria in excelsis Deo !] bis

Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime.
Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons,
Nous te glorifions, nous te rendons grâce pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant.

Seigneur, Fils unique Jésus Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père ;
Toi qui enlèves le péché du monde, prends pitié de nous;
Toi qui enlèves le péché du monde, reçois notre prière;
Toi qui es assis à la droite du Père, prends pitié de nous.

Car Toi seul es saint, Toi seul es Seigneur,
Toi seul es le Très-Haut, Jésus Christ avec le Saint-Esprit,
Dans la gloire de Dieu le Père. Amen !

1^{ère} lecture : Livre du prophète Isaïe (50, 5-9a)

Psaume 114 « Je marcherai en présence du Seigneur sur la terre des vivants ! »
« Caminarai, en presenci dou Seignour sus la terro di vivent ! »

2^{ème} lecture : Lettre de saint Jacques (2,14-18)

Acclamation de l'Évangile : Alléluia Magnificat

Évangile de Jésus-Christ selon saint Marc (8,27-35)

Homélie par Monseigneur Dufour

Credo

Prière Universelle : « Largo nous ta gràçi, Segnour te n'en prégan ! »

Offertoire

Sanctus

Sant e mai que sant lou Diéu de l'univers !] bis

Lou cèu e la terro soun plen de ta Glòri.

Hosanna dins lou cèu ! Hosanna dins lou cèu !] bis

Bénési lou que vèn au Noum dóu Segnour

Hosanna dins lou cèu ! Hosanna dins lou cèu !] bis

Anamnèse : « Il est grand le mystère de la Foi »

Notre Père

Que toun Noun se santifique

Paire que siés dins lou cèu ;

Que toun règne pacifique

Sus la terro vèngue lèu.

Que ta volounta se fague

Eiça vau coume eilamount ;

Que ta gràçi vuei nous trague

Lou pan que nous fai besoun.

Coume perdounan, perdouno

Tóuti nósti mancamen

E, pauras, quand nous pounchouno,

Gardo-nous dóu mau ! Amen. »

Agnus Dei

Agnèu de Diéu que lèves lou pecat dóu mounde]

Pieta pèr nous-autre ! **Pieta pèr nous-autre !**] bis

Agnèu Diéu que lèves lou pecat dóu mounde]

Douno - nous la pas, **Douno - nous la pas !**] bis

Communion

Venez ! Approchons-nous de la Table du Christ,

Il nous livre son corps et son sang,

Il se fait nourriture, Pain de Vie éternelle,

Nous fait boire à la coupe des Noces de l'Agneau !

La sagesse de Dieu a préparé son vin,
Elle a dressé la table, elle invite les saints :
« Venez boire la coupe ! Venez manger le pain !
Soyez la joie de Dieu, accourez au festin ! »

Par le pain et le vin reçus en communion,
Voici le sacrifice qui nous rend à la Vie.
Le sang de l'Alliance jaillit du cœur de Dieu,
Quand le Verbe fait chair s'offre à nous sur la croix.

Dieu est notre berger, nous ne manquons de rien,
Sur des prés d'herbe fraîche, Il nous fait reposer.
Il restaure notre âme, Il nous garde du mal,
Quand Il dresse pour nous la Table du Salut

Action de grâce au Galoubet

Chant à Marie « Regarde l'étoile »

Si le vent des tentations s'élève,
Si tu heurtes le rocher des épreuves.
Si les flots de l'ambition t'entraînent,
Si l'orage des passions se déchaîne :

**Regarde l'étoile, invoque Marie,
Si tu la suis, tu ne crains rien !
Regarde l'étoile, invoque Marie,
Elle te conduit sur le chemin !**

Dans l'angoisse et les périls, le doute,
Quand la nuit du désespoir te recouvre.
Si devant la gravité de tes fautes
La pensée du jugement te tourmente :

Elle se lève sur la mer, elle éclaire,
Son éclat et ses rayons illuminent.
Sa lumière resplendit sur la terre,
Dans les cieux et jusqu'au fond des abîmes.

**Si tu la suis, tu ne dévies pas, si tu la pries, tu ne faiblis pas.
Tu ne crains rien, elle est avec toi, et jusqu'au port, elle te guidera.**

SAINT ROCH, patron tutélaire

**Saint Roch, patron tutélaire
Fais-nous sentir ton puissant secours
Bénis la paroisse entière
Qui t'implore en ces heureux jours**

2/ Tu préservas de la peste,
C'est l'histoire qui l'atteste.
Dans le siècle précédent,
Ton pouvoir est-il moins grand ?

1/ Confiants en ta puissance,
Nous venons en ce Saint lieu,
Implorer ton assistance,
Ton secours auprès de Dieu.

3/ Alors avec tous les anges
Et le chœur des bienheureux,
Nous chanterons tes louanges,
Ah ! Daigne exaucer nos vœux.

Enregistrement du veu fait par le Bureau de la Santé du lieu de Noves

Du premier septembre mil sept cent vingt-un le bureau de santé de ce lieu de Noves, créé à cause de la contagion, ayant été convoqué et assemblé à la campagne sous les gros arbres du jardin de M. de Canillac, au quartier de l'Espacier, le long du petit chemin allant audit jardin, au son de la cloche, ont été présents : M. Jean Guibert, lieutenant de juge ; sieur Etienne Jourdan, maître tailleur d'habits, second consul de la communauté (le sieur Denis Rousset, maître chirurgien, premier consul, son collègue étant mort depuis quelques jours de la peste) comme aussy présent noble Estienne-François Deleutres, seigneur de Canillac, MM. Denis Paul et Antoine Anselme frères, M. Jean Vachet, major, M. Antoine Ignace Robert, M. François Roux, M. Balthazard Rossignoly, M. Jacques Chieusse, M. Louis Chabert, bourgeois, sieur Joseph Abely, maître apoticaire et autres principaux habitants, tous officiers municipaux, dudit Noves composant ledit bureau.

Le bureau de la santé voyant que le mal qui a attaqué ce pauvre lieu de Noves depuis le 16 du mois d'août dernier continue d'enlever ses habitants de la manière du monde la plus extraordinaire sans pouvoir estre secourus d'aucun remèdes de la main des hommes, que la plus part desdits habitants qui paroissent jouir d'une santé parfaite tombent dans un instant et perdent d'abord la vie, ayant plutost besoing du secours des courbeaux (fossoyeurs) pour porter leurs cadavres dans la fosse que de celui des chirurgiens et apoticaire pour leur fournir des remèdes que la violence du mal ne leur donne pas le temps de préparer.

Voyant dis-je par ce fléau terrible que Dieu est justement irrité par tant d'offenses commises contre sa majesté sacrée, ledit bureau a jugé qu'il falloit s'attacher uniquement à implorer le secours de la divine Providence afin qu'il lui plaise pardonner nos crimes et fere cesser un tel fléau.

Et parce qu'il est nécessaire d'avoir des protecteurs auprès d'elle pour lui présenter nos très humbles prières et suplications afin qu'elles soient plus facilement exaucées, ledit bureau a ces fins a pour tous les habitants imploré le secours des bien-heureux saint Roch et saint Sébastien afin qu'il plaise au bon Dieu par leurs intercession accorder aux habitants dudit Noves et son terroir la rémission de leurs péchés et la délivrance de la contagion.

Et à ce sujet a ledit bureau fait veu tant pour lui que pour tous lesdits habitants de faire construire dabord, après la délivrance de ladite contagion, une chapelle à l'honneur desdits saints qui sera désignée au costé droit en entrant dans l'avant chapelle du couvent de Nostre-Dame de Pitié deservie par les Révérends Pères Observantins qui en temps de peste seront toujours obligés de servir sans néantmoins retrancher en rien la longueur et largeur de la dicte avant chapelle qui sera construite par attenance au dehors de la dicte chapelle avec l'autel au fonds d'icelle qui y fera face.

Et en attendant la fin de nos maux et la consommation du présent veu par la construction de la dicte chapelle, ledit bureau trouve bon qu'à la fin de cette assemblée en vrai témoignage de son veu lesdits officiers municipaux seuls ici assemblés aillent en procession teste et pieds nus, la corde au col, précédés et suivis par deux fusilliers pour esviter concours, fera amende honorable jusques à l'oratoire qui est sur le grand chemin allant au couvent desdits Révérends Pères Observantins ne pouvant aller plus loin a cause des carantenaires qui sont audit couvent et là chascung dira à voix basse et à genoux besant la terre le *Miserere mei* et les hymnes desdits saints, et les mesmes

pseaumes et hymnes seront ainssin récitées en allant et revenant dudit oratoire pour obtenir par l'intercession desdits saints la délivrance de la dicte contagion, et à ces fins que Messire Jean-François Deville, prêtre et vicaire de ce lieu sera prié venir pour adssister à cette procession et amande honorable dans le mesme estat c'est-à-dire teste et pieds nus, la corde au col et offrir, étant audit oratoire pour tous lesdits officiers municipaux qui seront à sa suite, le présent veu à l'église dudit couvent que chascun regardera de loin à genoux avec un profond respect.

Et qu'à pareil jour de ce jourd'hui premier septembre il sera à l'avenir perpétuellement fait une procession solennelle dans la chapelle des dits bienheureux Saint Roch et Saint Sébastien qui sera, comme dit est, construite audit couvent à laquelle assisteront Messieurs les prêtres de la paroisse et magistrats dudit Noves aussi teste et pieds nus et la corde au col sauf en cas d'incommodité, vieillesse ou délicatesse s'en fere lesdits magistrats à l'égard de la nudité des pieds tant seulement dispenser par le sieur vicaire de la dicte paroisse, et cellébré dans icelle chapelle une grande messe alternativement a l'honneur de l'un desdits saints le tout pour servir au renouvellement du présent veu qui a été fait ainssin que dessus exécuté ce jourd'hui premier septembre mil sept cent vingt-un.

Ayant ledit bureau requis Monsieur Denis Anselme bourgeois dudit Noves l'un des commissaires dudit bureau de santé qui a dressé le présent de le signer pour tous les susnommés pour esviter la communication qui arriveroit si chascun metoit la main sur cette feuille, et d'en expedier un duplicata sous son ditament à mestres Claude Autard notaire et greffier dudit bureau que ledit mestre Autard signera pareilement pour tous pour estre ensuite l'un ou l'autre en temps et lieu enregistré tant dans les cayers de l'office dudit mestre Autard notaire que dans le registre des délibérations du Conseil de ladite communauté.

Fait audit Noves ledit jour premier septembre mil sept cent vingt un. Signé Autard notaire et greffier commissaire de santé, à l'original qui sera gardé par nous dit notaire l'ayant enregistré pour le rendre public audit Noves ce jourd'hui 14ème jour du mois de Février 1722, en foi de ce me suis saubsigné.

Signé : AUTARD.

Contrôlé à Noves le 28 Février 1722 St six sols.

Signé : ROUYER

Hymne à Saint Roch

Ave Roche Sanctissime	Roche peregre profectus	Vale Roche angelice
Nobili natus sanguine	Pestifere mortis ictus	Vocis citatus flamine
Crucis signatus Schemate	Curavisti mirifice	Obtinuisti deifice
Sinistro tuo latere	Tengendo salutifere	A cunctis pestem pellere
		Amen.

Bénédition des vitraux et des statues

Bénédition des pains et Bénédiction Finale

Envoi

La Prouvènço te suplico
Dins soun vièi e dous parla,
La Prouvènço es catoulico :
Nosto-Damo, escout- la !

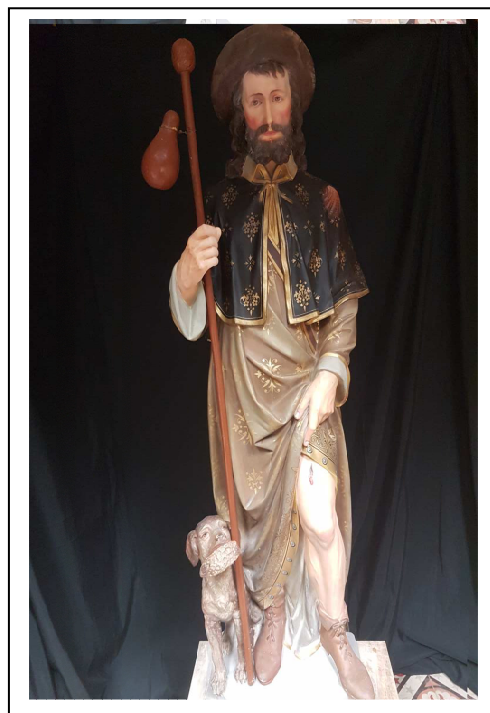
À Nosto Damo de Prouvènço

Li Felen, coumo li rèire,
Te saren toujours fidèu ;
Creiren tout ço qu'es de crèire
E vièuren coume se dèu.

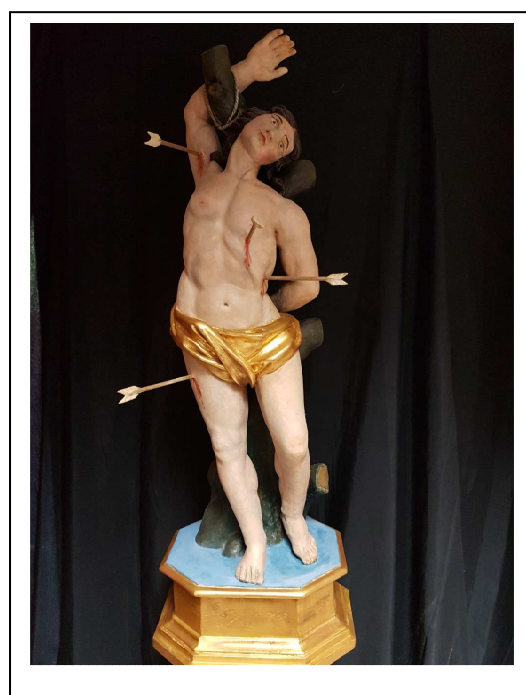
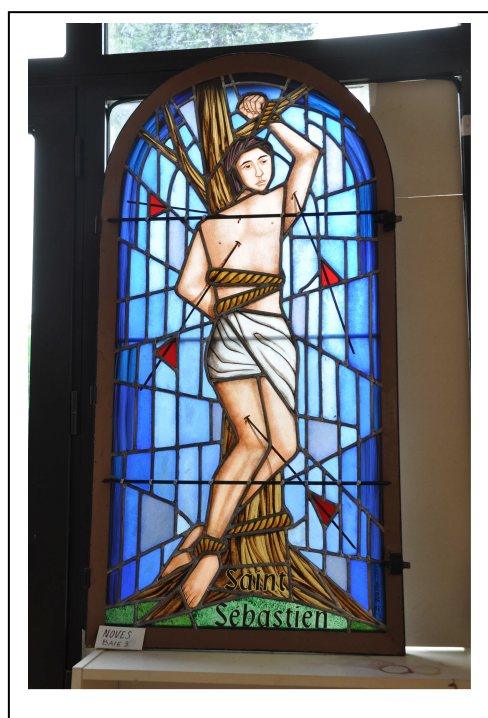
**Prouvençau e catouli,
Nosto fe, nosto fe n'a pas fali ;
Canten touti trefouli :
Prouvençau e Catouli !**

Nòste fiéu, o bono Maire
Gardo lèi di faus savènt
Mantèn-ié la fe di paire,
Car s'aubouro un marrit vènt.

Sousto adounc, o Ciéutadello,
Tóuti li generacioun;
Piéi acampo o Rèino bello,
Tout toun pople dins Sioun.



SAINT ROCH



SAINT SÉBASTIEN